



Insulte d'un adulte envers un mineur

Par **peterguy**, le **29/04/2012** à **15:58**

Bonjour,

Ma question va peut-être vous sembler futile, et je m'en excuse d'avance, mais j'aurais souhaité tout de même avoir quelques informations.

Un adulte, gardien de gymnase dans le cadre de ses fonctions et en ma présence, a insulté mon fils de 12 ans en le traitant de "connard".

En croisant ce gardien, le pied de mon fils a malencontreusement touché son talon, mon fils s'est excusé de suite, mais le gardien ayant cru qu'il l'avait fait exprès est rentré dans une vive colère.

Je suis intervenu immédiatement en précisant qu'il s'était excusé et qu'il ne l'avait pas fait exprès, mon fils a renouvelé ses excuses, mais le gardien n'a rien voulu entendre et a été jusqu'à m'accuser d'inciter mon fils à de telles pratiques.

Choqué par cet incident, je souhaiterais savoir s'il existe un recours juridique possible, je précise qu'il n'est nullement dans mes intentions de réclamer un dommage financier quelconque, mais je souhaite que cette personne prenne conscience de ses actes et qu'elle ne renouvelle pas ce délit face à d'autres enfants.

Merci beaucoup de votre réponse

P.A.

Par **JEAN S**, le **29/04/2012** à **17:33**

Je vous invite à écrire à la Direction de ce gymnase pour rapporter les faits afin de veiller à ce que cette personne ne se mette pas dans de tels états

Par **peterguy**, le **29/04/2012** à **18:40**

Merci pour votre réponse, j'ai bien rédigé une lettre relatant cet incident dans tous ses détails au maire adjoint chargé du service des sports.

Cependant, les services de cette mairie semblent faire preuve de laxisme dans ces affaires, en effet ce type d'incident s'est déjà produit avec d'autres personnes, et les choses ne changent pas.

Je souhaiterais donc tenter une action en justice, et même si elle est symbolique, je pense qu'une petite condamnation (amende) fera peut-être réfléchir les services de cette mairie afin

qu'ils prennent les mesures nécessaires pour éviter ces situations.
En résumé, ma question est : puis-je déposer plainte pour injure et diffamation.

Par **JEAN S**, le **29/04/2012** à **19:09**

Une plainte à ce niveau me paraît assez peu recevable.

Une main courante (qui ne sert à pas grand chose) peut être utile si de tels faits se répètent avec votre enfant.

Je sais que ma réponse n'est pas celle que vous aimeriez lire mais vous savez comme moi que de nombreuses plaintes sont classées sans suite voire non retenues pour des faits plus graves que votre mésaventure

Essayez de mettre le député sur ce coup (élections élections!)

Par **Lysias**, le **29/04/2012** à **19:23**

En effet, posez une main courante et si cela se reproduit avec votre enfant, une action pourrait éventuellement être envisagée.

Pour ce genre de fait, la plainte voire le recours judiciaire me semblent excessifs...
Vous êtes simplement tombé sur une personne pas très courtoise avec les gens et peu maline.

Cordialement.